

# **LA RUPTURE DEFINITIVE ENTRE MGR LEFEBVRE ET LE PERE GUERARD DES LAURIERS, EN MARS 1979 : IL Y A TRENTE ANS...**

**VOUS TROUVEREZ SUCCESSIVEMENT DANS LES PAGES SUIVANTS :**

- la présentation de la polémique et des textes par l'abbé Jocelyn Le Gal
- un rappel sur les positions de Mgr Lefebvre sur l'assistance à la nouvelle messe
- la lettre de Mgr Lefebvre à Jean-Paul II, du 25 décembre 1978, publiée dans la LAB n°16 de mars 1979.
- la 1ère réponse du Père Guérard des Lauriers à Mgr Lefebvre "Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix" , datée du 12 avril 1979, publiée par la revue Einsicht (n°9-01 de mai 1979).

NB : Nous donnons deux versions de la fin de cette lettre.

- la 2nde réponse du Père Guérard des Lauriers à Mgr Lefebvre, datée du 29 juin 1979.
- la 3ème réponse du Père guérard des Lauriers à Mgr Lefebvre , datée du 19 décembre 1979, publiée par la revue Einsicht (n°9-06 de février 1980).

**JEAN-PAUL II, L'HOMME PAR QUI LES CATHOLIQUES  
FIDELES A LA TRADITION ONT ETE TROMPES.**

**LA FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X :  
DEJA 30 ANS DE PERDUS... EN VAINES TENTATIVES D'ACCORD.**

On a parlé récemment de la tentative d'accord entre Benoît XVI et Mgr Fellay, supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (c'était en juin 2008, à ce sujet voir le communiqué de l'abbé Ricossa sur notre site). Nihil novi sub sole... il y a trente ans, jour pour jour, Mgr Lefebvre écrivait à Jean-Paul II pour lui proposer, déjà, un accord (et ce n'était pas la première fois, mais celle-là fit du remous). Sa lettre à Jean-Paul II, datée du 25 décembre 1978, fut publiée dans la Lettre aux Amis et Bienfaiteurs n°16 de mars 1979 ; elle est donc du domaine public. À sa lecture, vous vous apercevrez notamment que Mgr Lefebvre demandait beaucoup moins que ce qui a été accordé par Benoît XVI dans le Motu Proprio Summorum Pontificum...

Cette lettre est importante. Elle suscita une vive réaction, notamment du Père Guérard des Lauriers, et marqua la rupture définitive entre lui et Mgr Lefebvre : le Père Guérard répondit par sa fameuse réponse publique "Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix" datée du Jeudi Saint 12 avril 1979 (dix ans presque jour pour jour après la promulgation de la nouvelle messe ; le choix de la date est à rapprocher également du Corpus Domini 1969, date symbolique du Bref examen critique du novus ordo missæ, dont le Père Guérard a été le principal auteur), puis par d'autres lettres, publiées par le revue Einsicht.

À l'occasion de cet anniversaire, nous publions ici, à titre documentaire, la lettre de Mgr Lefebvre à Jean-Paul II et les différentes réponses du Père Guérard des Lauriers. En effet, ces documents essentiels font partie de l'histoire de l'opposition à Vatican II et à la nouvelle messe. Il est essentiel de rendre ces documents plus accessibles et de les faire lire, notamment à la jeune génération.

Il nous semble opportun de rappeler ici aussi quelle fut la position de Mgr Lefebvre vis-à-vis de l'assistance à la nouvelle messe. Il serait plus juste hélas de dire les positions... successives et contradictoires. Vous pourrez lire dans le cadre ci-dessous l'exposition qu'en a fait par le passé l'abbé Ricossa (Sodalitium n°55 de novembre 2003, téléchargeable sur notre site) en citant Mgr Tissier de Mallerais lui-même dans sa biographie de Mgr Lefebvre.

Alors que nous fêtons tragiquement cette année le 40ème anniversaire de la nouvelle messe, il reste de ces lignes le constat terrifiant, que la Fraternité Saint Pie X s'entête à nier : le cœur de la tempête qui agite l'Église depuis cinquante ans se trouve dans la question de l'autorité, cette "autorité" qui a promulgué Vatican II, la réforme liturgique, et toutes leurs suites. Chercher à faire un accord avec un autorité illégitime est une voie trompeuse et sans issue. Pour l'honneur de l'Église, pour la survie de la Foi intègre, toutes les forces vives de l'Eglise catholique doivent s'unir autour de ce préalable nécessaire à toute entreprise de reconstruction sur le socle ferme et solide de la Vérité : témoigner publiquement que Benoît XVI et ses prédécesseurs n'ont pas été revêtus de l'autorité pontificale, qu'ils ne sont pas les vicaires de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme le rappelait l'abbé Ricossa lors de sa conférence du 25 octobre 2008 à Paris sur Mgr Guérard, ce témoignage public est d'ailleurs la seule chose que craignent Benoît XVI et ses partisans !

Abbé Jocelyn Le Gal, Sodalitium.

## UN RAPPEL SUR LES POSITIONS DE MGR LEFEBVRE AU SUJET DE L'ASSISTANCE A LA NOUVELLE MESSE

(extrait de l'article de l'abbé Ricossa

“Réponse au numéro spécial de La Tradizione cattolica sur le sédévacantisme”  
de novembre 2003 dans Sodalitium 55, téléchargeable sur notre site) :

Le biographe de Mgr Lefebvre, Mgr Bernard Tissier de Mallerais, expose très bien ce cas dans le petit chapitre [de la biographie de Mgr Lefebvre] intitulé précisément “Un problème, l'assistance à la nouvelle messe”, ainsi que dans les chapitres suivants.

Il faut savoir que dès 1971 les Pères Guérard des Lauriers, Barbara et Vinson (tous “sédévacantistes”) prenaient publiquement position contre l'assistance à la nouvelle messe (cf. Sodalitium n° 50 it., p. 74; n° 49 fr., p. 77). Mgr Tissier nous apprend que même Mgr de Castro Mayer, dans une lettre à Mgr Lefebvre du 29 janvier 1969, communiquait à son confrère dans l'épiscopat sa conviction à ce sujet: “on ne peut pas participer à la nouvelle messe et même, pour y être présent on doit avoir une raison grave. On ne peut pas collaborer à la diffusion d'un rite qui, quoique non hérétique, conduit à l'hérésie. C'est la règle que je donne à mes amis” (p. 441). Mgr Tissier, quant à lui, approuve la “prudence” de Mgr Lefebvre (qui consiste à changer souvent de position). En 1969-1970, le fondateur de la Fraternité soutient -prudentiellement !- que non seulement on peut mais que l'on doit assister à la nouvelle messe, et qu'il est même licite de la célébrer (cf. pp. 441-442); les séminaristes de Mgr Lefebvre donnent l'exemple, car, en son absence, ils “iront assister ensemble à la messe chez les bernardines de la Maigrage où un religieux âgé célèbre la nouvelle messe en latin” (p. 441). Mgr Tissier définit ainsi cette position: “attitude de prudente expectative”(p. 442; d'autre part c'est seulement en 1971 que Mgr Lefebvre décide définitivement de refuser la nouvelle messe: p. 487). En décembre 1972, dans ses conférences aux séminaristes, il réaffirme la nécessité d'assister éventuellement à la nouvelle messe pour satisfaire au précepte dominical; Mgr Tissier commente: “Ainsi, l'archevêque se place en retrait des abbés Coache et Barbara qui, lors des ‘marches sur Rome’ qu'ils ont organisées à la Pentecôte des années 1971 et 1973, ont fait prêter aux pèlerins et aux enfants un ‘serment de fidélité à la messe de Saint Pie V’” (p. 490). En 1973 encore il prêche: “cherchez la messe tridentine, ou au moins la consécration dite en latin” (p. 478).

Mais voilà que dans une lettre privée du 23 novembre 1975 (par conséquent après que Paul VI ait décrété la suppression du séminaire et de la Fraternité), Mgr Lefebvre écrit que la nouvelle messe “n'oblige pas pour l'accomplissement du devoir dominical” (p. 490). “En 1975, il admit encore une ‘assistance occasionnelle’ à la nouvelle messe, lorsqu'on craint de demeurer longtemps sans communier. Mais en 1977 il est quasi absolu: ‘nous conformant à l'évolution qui se produit peu à peu dans les esprits des prêtres (...) nous devons éviter, je dirais presque de manière radicale, toute assistance à la nouvelle messe’” (pp. 490-491). “Bientôt - écrit encore Mgr Tissier - Mgr Lefebvre ne tolère plus qu'on participe à la messe célébrée selon le nouveau rite...” (p.491). Le biographe ne dit pas que ce “bientôt” date seulement de juin 1981, lors de la division qui se produisit à Ecône sur les thèses de l'abbé Cantoni, alors professeur au séminaire (favorable à l'assistance à la nouvelle messe, et épaulé en cela par le directeur lui-même, l'abbé Tissier). En 1982, tout candidat au sacerdoce de la Fraternité devra jurer de ne conseiller à personne l'assistance à la nouvelle messe et en 1983 le district italien exposera - en tant que position de Mgr Lefebvre - la doctrine selon laquelle on commet objectivement un péché en assistant à la nouvelle messe.

En résumé, pour la Fraternité Saint-Pie X: de 1969 à 1975 il était obligatoire d'assister, dans certains cas, à la nouvelle messe sous peine de péché. De 1975 à 1981 il était licite de ne pas assister à la nouvelle messe, comme d'y assister. A partir de 1981, il est illicite d'y assister sous peine de péché. Nous voyons donc comment la “position prudentielle” de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X sur une importante question morale (la non assistance à la messe est matière de péché grave) et doctrinale (l'utilisation du nouveau missel dépend du jugement doctrinal que l'on porte sur la réforme liturgique) a consisté en une continuelle évolution où le point d'arrivée (pour le moment) est diamétralement opposé au point de départ, et épouse la position de ceux qui étaient initialement condamnés comme “imprudents” par Mgr Lefebvre (Coache, Barbara, Vinson, Guérard des Lauriers, et même Mgr de Castro Mayer). Derrière ces continuels changements de position, aucune motivation de principe, mais seulement le fait de tenir compte “de l'évolution qui se produit peu à peu dans les esprits des prêtres”: la foi et la morale à la remorque, par conséquent, de l'opinion... Ne vient-il pas à l'esprit de l'auteur du dossier que le cas de la “position prudentielle” sur l'assistance à la nouvelle messe est absolument analogue à celui sur la légitimité de Jean-Paul II ?

Abbé Francesco Ricossa, Extrait de Sodalitium n°55 de novembre 2003 (pages 38-39).

Chers Amis et Bienfaiteurs,

Afin de répondre à votre attente au sujet des relations de la Fraternité avec Rome, je pense bien faire en vous communiquant ci-dessous la lettre que j'ai adressée au Pape en la vigile de Noël.

« Très Saint Père,

*Comment douter que l'audience que vous m'avez accordée n'ait été voulue de Dieu. Ce fut pour moi une grande consolation de pouvoir en toute franchise exposer les circonstances et les motifs de l'existence de la Fraternité Sacerdotale St. Pie X, de ses séminaires, et les raisons qui m'ont amené à continuer l'Œuvre, malgré les décisions venues de Fribourg et de Rome.*

*Le flot des nouveautés dans l'Eglise accepté et encouragé par l'Episcopat, flot ravageant tout sur son passage : la foi, la morale, les institutions de l'Eglise, ne pouvait pas admettre la présence d'un obstacle, d'une résistance.*

*Nous avons donc le choix ou de nous laisser emporter par le courant dévastateur et d'accroître le désastre, ou de résister contre vents et marées pour sauvegarder notre foi catholique et le sacerdoce catholique. Nous ne pouvions pas hésiter.*

*Depuis le 5 mai 1975, date de notre décision de tenir coûte que coûte, trois années et demie ont passé et nous donnent raison. Les ruines de l'Eglise s'accumulent : l'athéisme, l'immoralité, l'abandon des églises, la disparition des vocations religieuses et sacerdotales sont tels que les Evêques commencent à s'émouvoir et que le fait d'Ecône est constamment évoqué. Les sondages d'opinion manifestent qu'une grande partie des fidèles, parfois une majorité sont en faveur de l'attitude d'Ecône.*

*Il est évident pour tout observateur impartial que notre Œuvre est une pépinière de prêtres comme l'Eglise les a toujours souhaités et comme les vrais fidèles les désirent. Et on est en droit de penser que si Rome voulait bien admettre le fait et lui donner la légalité à laquelle il a droit, les vocations seraient encore beaucoup plus abondantes.*

*Très Saint Père, pour l'honneur de Jésus-Christ, pour le bien de l'Eglise, pour le salut des âmes, nous vous conjurons de dire un seul mot, une seule parole, comme Successeur de Pierre, comme Pasteur de l'Eglise universelle, aux Evêques du monde entier : "Laissez faire" ; "Nous autorisons le libre exercice de ce que la Tradition multiséculaire a utilisé pour la sanctification des âmes".*

*Quelle difficulté présente une pareille attitude? aucune. Les Evêques décideraient des lieux, des heures réservés à cette Tradition. L'unité se retrouverait immédiatement au niveau de l'Evêque du lieu. Par contre que d'avantages pour l'Eglise: le renouveau des Séminaires, des monastères; une grande ferveur dans les paroisses, les Evêques seraient stupéfaits de retrouver en quelques années un élan de dévotion et de sanctification qu'ils croyaient disparu à tout jamais.*

*Pour Ecône, ses séminaires, ses prieurés, tout se normaliserait comme pour les Congrégations des Lazaristes, Rédemptoristes... Les prieurés rendraient service aux diocèses par des prédications de Missions paroissiales, retraites selon St. Ignace, et service des paroisses, en pleine soumission aux Ordinaires des lieux.*

*Combien la situation de l'Eglise serait améliorée par ce moyen très simple et si conforme à l'Esprit maternel de l'Eglise, ne refusant pas ce qui vient au secours des âmes, n'éteignant pas la mèche qui fume encore, se réjouissant de constater que la sève de la Tradition est pleine de vie et d'espoir !*

*Voilà ce que j'ai cru devoir écrire à Votre Sainteté, avant de me rendre auprès de S.E. le Cardinal Seper. Je crains que des discussions prolongées et subtiles n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant et fassent traîner une solution qui, j'en suis persuadé, doit vous apparaître urgente.*

*La solution ne peut, en effet, se trouver dans un compromis qui pratiquement ferait disparaître notre Œuvre, ajoutant à la destruction une contribution de plus*

*Demeurant à l'entière disposition de Votre Sainteté, je La prie d'agréer mon profond et filial respect en Jésus et Marie. »*

† Marcel Lefebvre

Le R.P. Guérard des Lauriers o.p. était alors professeur à Ecône. Sa réponse demeure d'une actualité éblouissante... La lettre est intitulée :

## **“Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix”**

« Monseigneur,

*Vous précisez, dans cette lettre, quel pourrait être un protocole d'accord entre "Ecône" et "Rome" : Ecône que jusqu'à présent nous soutenons ; Rome à qui, en même temps que vous, nous résistons.*

*La loyauté qu'exige le service de la Vérité nous contraint de vous le déclarer : nous ne voulons pas de cette paix. Elle paraît être sage. Elle l'est en effet, comme Pilate voulut l'être. Jésus est déféré à Pilate, parce qu'il est censé avoir dit : « Je suis le Roi des Juifs » (Jean XIX, 21) ; alors que les Juifs « n'ont pas d'autre roi que César » (Jean XIX, 15).*

*En réalité, Jésus n'a pas à être soumis à Pilate pour une royauté « dont l'origine n'est pas de ce monde » (Jean XVIII, 36). Et Jésus n'entend pas mourir pour conserver quoi que ce soit. Jésus entend ne mourir que pour « rendre témoignage à la Vérité » (Jean XVIII, 35). Parce que Jésus «est la Vérité » (Jean XIV, 6), quoiqu'il en paraisse, Pilate dépend de Jésus, non pas Jésus de Pilate. Excellence, vous soumettez la Messe au Pape, parce qu'elle trouble la célébration de la messe "innovée" (Paul VI dixit), comme Jésus troubla l'ordre pharisaïque «en enseignant dans toute la Judée » (Luc XXIII, 5).*

*Or, EN RÉALITÉ, LA MESSE N'A PAS À ÊTRE SOUMISE AU PAPE, parce que le pape doit la respecter. Nous voulons, avec la grâce de Dieu, témoigner jusqu'au bout de la Vérité ; nous ne voulons pas d'une paix qui «diminue la Vérité » (Psaume XI, 2).*

*Pilate use d'expédients pour sauver Jésus. Il échoue. Trois fois il échoue, afin de mettre providentiellement en évidence que témoigner de la Vérité n'est possible que dans l'absolue conformité à la Vérité. Pilate croit pouvoir s'en remettre à Hérode. Il est doublement joué : en escomptant que Jésus soit sauvé par qui voulait le faire mourir ; en «devenant l'ami d'Hérode » (Luc XXIII, 12) : fausse unité, parce qu'unité contre Celui qui est la Vérité.*

*Monseigneur, vous vous en remettez au pape pour conserver la Messe. Et vous admettez qu'il puisse y avoir, dans l'Eglise, et inévitablement en fait dans la même église, la Messe qui est LA MESSE et la "messe innovée". Et vous escomptez que : « L'unité se retrouverait immédiatement au niveau de l'Evêque du lieu ».*

*Ainsi, l'unité de l'Eglise ne serait plus le rayonnement de l'unique Sacrifice «que le Christ a commis à son Epouse bien aimée » ? L'unité ne serait plus celle de «la Jérusalem céleste qui est libre et qui est notre mère » (Gal IV, 26) ; elle se trouverait dégradée en juxtaposition sous la fêrue de l'inconditionnalité. Parodie de l'unité ! Sacrilège contre l'unité ! Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix, nous ne voulons pas de cette unité, qui seraient contraires à la Vérité, contraires à la sainteté de l'Eglise, contraires à la Liberté que seul donne l'Esprit de Vérité. Pilate, pour "sauver" Jésus, le compare à Barrabas (Marc XV,9). Comment Pilate, moquant la Justice dont il est censé être le représentant a-t-il pu compter qu'une foule indécise imposerait la justice à ceux qui la menaient ? Pilate ne put que se laver les mains (Matt. XXVII, 24).*

*Monseigneur, pour sauver la Messe qui est la Messe, vous la comparez à la messe "innovée", au nom de la Religion dont vous faites profession. Comment pouvez-vous compter qu'instruits par votre exemple les panurges aussi conciliants qu'oscillants qui vous suivent à moitié plutôt que la Vérité, vont restaurer le sens de la Religion vraie dans l'Eglise occupée par les "grands prêtres" du dieu de*

*l'Univers ? On ne soupe pas avec Satan. C'est l'enfer qui est pavé de ces bonnes intentions qui justifient le moyen par la fin, un mal certain par l'illusion du bien.*

*Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix qui sacrifie les exigences de la Religion « en Esprit et en Vérité » (Jean IV, 23), aux éphémères satisfactions d'une possessive tranquillité. Pilate « n'a rien trouvé en Jésus qui méritât la mort » (Luc XXIII, 15). C'est cependant bien « en faisant châtier Jésus » (Luc, XXIII, 16), que Pilate escompte acheter aux Juifs la libération de leur Prisonnier. L'ordre public vaut bien, n'est-ce pas, quelques coups de fouets, même immérités. Pilate échoue. Le seul résultat est que la Chair du Verbe incarné est déchirée, son Sang répandu, Lui-même humilié.*

*Monseigneur, s'il y avait dans l'Eglise, quod Deus avertat mais comme vous le souhaitez, la Messe qui est LA MESSE et la messe "innovée", les astucieuses consultations du "peuple de Dieu", chauffé à point et bien travaillé, tourneraient en dérision la Messe de la minorité. Le seul résultat serait que les pratiques sacrilèges fort répandues mais actuellement privées d'objet, auraient toute leur odieuse portée eu égard à la Présence réelle recouvrée. Monseigneur, y avez-vous songé ? La fausse sécurité, illusoirement fondée sur la soumission inconditionnelle à ceux qui ont tout fait pour détruire l'Eglise, devrait-elle donc être payée en infligeant au Christ crucifié l'achèvement d'une flagellation plus insolente qu'elle l'a jamais été ?*

*Monseigneur, nous ne voulons pas de cette paix qui serait chargée de tant de péchés. C'est à nous, à nous et non au Christ crucifié, qu'il incombe « d'achever » ( Col. I,24 ) ce dont, sans nous, la flagellation demeurerait privée. Monseigneur, votre protocole de paix donne le coup de grâce à la confiance qu'il ne nous est plus possible d'avoir en vous, ni pour la question de la Messe ni pour celle de l' "autorité".*

*Vous avez célébré la "messe innovée", depuis le début d'avril 1969 jusqu'au 24 décembre 1970 .*

*Le 5 mai 1969, quelques amis qui vous vénéraient, dont faisait partie le signataire de ces lignes, étaient venus assister à la messe que vous célébriez à l'autel où repose la chasse de St Pie V, en la basilique romaine de Sainte Marie Majeure. Stupeur, scandale, douleur ! Sur le tombeau de St Pie V, c'est la "messe innovée" que vous avez célébrée ! A la sortie, sur le parvis, contraint par un questionnement à la fois respectueux et attristé, vous avez déclaré : « Si on voyait que Monseigneur Lefebvre célèbre la Messe traditionnelle, cela risquerait de scandaliser ».*

*"A ces mêmes amis, qui par vous encouragés travaillaient à l'élaboration du texte devenu ensuite la Lettre des Cardinaux BACCI et OTTAVIANI , vous avez donné de réconfortantes assurances : « Nous aurons six cents évêques ». Il y avait certes de quoi émouvoir le pape ! Or il n'y eut pas un seul évêque, pas un et même pas vous.*

*En fait, en réalité, vous étiez plus préoccupé de "ne pas scandaliser", que de défendre la Vérité. Nous nous prenons à craindre que votre lettre n°16 vous révèle inchangé.*

*Vous avez continué de célébrer la "messe innovée" à Fribourg, à Ecône. Les premiers espoirs cependant se concrétisaient : Bernard Tissier de Mallerais, Paul Aulagnier, Bernard Walz, trois autres. Le 24 décembre 1969, à la fin du repas de midi, le Père dominicain qui signe ces lignes et qui séjournait alors à Ecône, affectueusement ironisa :*

*« Monseigneur, il est dommage que, soutenant la Tradition, vous célébriez une dite "nouvelle messe" qui n'est pas la messe de la Tradition ». Cette simple observation mit littéralement le feu aux poudres. Les "six", tout votre vivant espoir, explosèrent. Chacun à sa façon, et tous ensemble, vous redirent la même chose : « comment fonder la fidélité à la Tradition, sur une "messe" qui a été "innovée" contre la Tradition ? » L'incident fut très véhément, et d'ailleurs très vite clos. Or, quoi qu'il en soit d'un lien causal qui relève du Saint Esprit et du for interne, en cette nuit du 24 au 25 décembre 1970, à la Messe de minuit, vous avez repris à la très grande joie de tous, le rite promulgué par saint Pie V.*

*Vous avez certainement suivi le Saint Esprit. Tout s'est passé comme si, hélas, vous aviez suivi vos troupes. Et, depuis lors, vous avez suivi la même tactique. Si vous ne souteniez la Messe traditionnelle, le Séminaire d'Ecône serait privé de finalité ; et ceux qui vous soutiennent se trouveraient dans l'obligation de vous désertier.*

*Mais jamais vous n'avez procédé sérieusement à un examen doctrinal de la "messe innovée". Vous en affirmez la validité, sans le justifier. Et vous avez donné des "consignes" dont nombre de fidèles et même de séminaristes formés à Ecône, ont pu tout tirer. Et voici que maintenant – tout cela n'est malheureusement que trop cohérent – vous admettez qu'il puisse y avoir, dans l'Eglise, Messe et messe. C'est l'œcuménisme "intra muros", le paroxysme du faux œcuménisme qui substitue une trompeuse union à la véritable unité, la soumission inconditionnelle à la Liberté normée par la Vérité.*

*Et pareillement, Monseigneur, vous admettez qu'il puisse y avoir une "interprétation traditionnelle de Vatican II", alors que vous avez écrit, Deo gratias et merci à vous, J'accuse le Concile.*

*Pourquoi refusez-vous d'énoncer clairement, au sujet de l' "autorité", les principes auxquels renvoient inéluctablement vos judicieuses accusations ? alors qu'imitant à votre corps défendant les faux prophètes qui « conduisent dans la fosse » (Matt. XV, 14), vous annoncez une fausse paix suivie d'une fausse prospérité ! Il faut : soit se taire, soit parler. Et non pas, clamer l'erreur et taire la vérité. C'est avec une profonde douleur, croyez-le Monseigneur, que nous sommes obligés, en conscience, de vous le faire observer.*

*Nous ne pouvons plus vous faire confiance. Nous ne sommes pas "contre vous", et sommes encore "pour vous" ; nous ne pouvons plus "être avec vous". Vous comptez tout sauver par la Fraternité Saint Pie X ; toute l'Eglise, certes, vous saura gré de ce que vous avez fait. Mais, Monseigneur, vous promettez trop pour que ce soit vrai . Souvenez-vous des six cents évêques, dont vous n'avez pas été. Souvenez-vous que si, « le 5 mai 1975 vous avez tenu coûte que coûte [contre Rome] » ce fut en vous opposant à ceux sur qui maintenant vous pensez pouvoir vous appuyer, ceux dont vous êtes la victime parce que vous les suivez.*

*Nous ne pouvons plus, Monseigneur, "être avec vous".  
Nous ne sommes "inconditionnels" que de la Vérité !*

Jeudi Saint 12 avril 1979  
M.L. Guérard des Lauriers o.p.

In memoriam :  
pour un groupe de fidèles attachés à la Tradition  
Jeudi Saint 3 avril 1969"

---

DEUX NOTES DE SODALITUM :

• Dans une autre version de cette lettre, celle publiée justement par la revue Einsicht, la lettre finit différemment (à la place du paragraphe "Nous ne pouvons plus vous faire confiance") :

*« Nous ne pouvons plus vous faire confiance. Nous ne sommes pas "contre vous", et sommes encore "pour vous" ; nous ne pouvons plus "être avec vous". Marchandez Monseigneur l'amitié du grand prêtre.*

*"Laissez faire, laissez faire", et soyons optimistes.*

*Avec Jean Madiran promu en Jean-Baptiste (Itinéraires n°29)*

*Puisse Rome interdire la voie de perdition et vous contraindre enfin à la vraie Tradition.*

*Honnie soit votre paix, elle est l'œuvre du Traître »*

• Le Jeudi Saint 3 avril 1969 est la date de la "promulgation" de la nouvelle messe par Paul VI, auquel s'est opposé publiquement le R.P. Guérard par la rédaction du Bref examen critique, document de référence, encore aujourd'hui, pour tous les catholiques s'opposant à la nouvelle messe... Sur ce sujet, nous vous recommandons les enregistrement de la conférence consacrée à Mgr Guérard des Lauriers, qui a eu lieu à Paris le 25 octobre 2008.

LETTRE OUVERTE À SON EXCELLENCE MGR. MARCEL LEFEBVRE  
DU REVEREND PERE M.L. GUERARD DES LAURIERS, o.p.  
LE 29 JUIN 1979

Excellence,

Votre lettre n° 16 "aux Bienfaiteurs" continue de susciter beaucoup de remous. Telle est la raison pour laquelle nous croyons devoir écrire une seconde fois sur ce même sujet.

Le dossier publié dans le n° 233 d'Itinéraires est d'un très grand intérêt. Vos plus fidèles amis, ceux qui osent vous dire la Vérité, sont en plein accord et en résonance profonde avec vous, en ce qui concerne la majeure partie de votre lettre au Cardinal SEPER, du 28.2.78. Dans ces lignes, vous êtes "vous", vous êtes l'Evêque qui proclame et défend la Foi. Vous ne craignez pas d'appeler "blasphème et apostasie" (p.46) ce qui est blasphème et apostasie.

Mais ces mêmes "bienfaiteurs et amis", au nom de qui le signataire de ces lignes écrit, ont été et demeurent profondément scandalisés par la lettre que vous avez écrite au pape le 24 décembre 1978 ; lettre rendue encore plus incompréhensible par contraste avec la doctrine que vous exposez au Cardinal SEPER avec tant de lucide fermeté.

Quoi qu'il en soit d'une intention dont Dieu Seul est Juge et que nous croyons bonne, en fait, vous adoptez, concernant la Messe, une attitude qui tombe sous le coup des critiques que vous adressez fort justement à Vatican II au sujet du Droit civil de l'Eglise.

Car vous admettez comme étant pour le moins possible en droit puisque vous le souhaitez en fait, qu'il y ait, "pour le bien de l'Eglise", la Messe et la messe, "l'unité se retrouvant immédiatement au niveau de l'Evêque du lieu" (p. 139).

Or cela, Monseigneur, vous deviez, non pas le demander à la "pseudo-autorité" qu'ainsi vous accédez, mais le condamner même si cette pseudo-autorité l'avait imposé.

Vous deviez, vous devez, le condamner, en vertu même des principes que vous exposez.

En effet, ce que les papes ont condamné "le demeure" (p.51). Ce que S. Pie V a canonisé demeure à jamais canonisé ; et d'ailleurs, cela vous le croyez et le professez.

"Un état de fait qui tend de plus en plus à être contraire à l'état de droit laisse néanmoins intact cet état de droit" (p.54). Qu'une pseudo-autorité ait tenté d'obroger la Messe traditionnelle, par une "pseudo-messe", aussi fausse dans l'acte de promulgation que dans le rite innové, laisse néanmoins intact que la Messe traditionnelle est la seule Messe.

"On assiste donc, à Vatican II, à un renversement complet des conceptions, par rapport à la doctrine catholique" (p.55). Ce renversement, Monseigneur, vous le condamnez avec autant de force que de droit en ce qui concerne le Droit public de l'Eglise. Comment se peut-il qu'en fait vous acceptiez pour le Sacrifice de l'Eglise ce que vous refusez pour le Droit public de l'Eglise ?

Vous demandez en effet l'"autorisation" (p. 139) de célébrer la Messe traditionnelle à une pseudo-autorité qui exemplifie typiquement le renversement complet de la conception de la Messe par rapport à la doctrine catholique. Or, en vous adressant à cette pseudo-autorité, au lieu d'attendre qu'elle s'adressât à vous, vous la reconnaissez comme étant l'"autorité", vous reconnaissez en fait, quoique vous en vouliez, le point de vue qui est celui de cette "autorité", et qui d'ailleurs seul justifie qu'une "autorisation" soit demandée. Vous défendez avec ardeur le Droit public de l'Eglise, même contre la pseudo-autorité. Pourquoi sacrifiez-vous le Sacrifice de l'Eglise au caprice de la pseudo-autorité?



La situation dans l'Eglise, quant à la Messe, supposé qu'on la considère objectivement au point de vue de la Foi, est actuellement la suivante. La Messe traditionnelle est célébrée en de multiples lieux ; le Sacrifice continue d'être offert, et il le sera sur terre jusqu'à la fin du temps. Mais ces célébrations sont pour le moins désavouées, et en général condamnées, par l'église officielle. Il y a d'autre part, sous la mouvance plus ou moins lâche de cette même église officielle, de multiples "fidèles" qui manifestent leurs croyances originellement catholiques dans un culte qu'on peut désigner génériquement sous le nom officiel de "messe innovée", et qui en fait dégénère en multiples innovations. Disons, pour simplifier, que se trouvent en présence deux religions: l'une, catholique, s'exprime dans la Messe traditionnelle ; l'autre, protestantisée, se manifeste dans la messe innovée.

La question, évidemment, se pose de déterminer quel doit être le rapport entre ces deux religions. Or cette question, il importe de la poser, conformément à la doctrine de l'Eglise, en respectant la primordialité de la Vérité. Il faut donc situer la messe innovée en fonction de la Messe traditionnelle, et non pas l'inverse.

Il faut affirmer que, si la messe innovée peut être provisoirement tolérée pour les fidèles qui s'y trouvent attachés, célébrer ce culte n'est un droit pour personne et doit, de l'Eglise qui est sainte, être rejeté.

Que ces fidèles protestantisés soient les plus nombreux, et qu'ils soient appuyés par une pseudo-autorité, c'est un état de fait qui est contraire à l'état de droit, "mais qui laisse intact cet état de droit" (p.54). Et ce serait un "renversement complet par rapport à la doctrine catholique" de situer la Messe traditionnelle en fonction de la messe innovée, et de poser en conséquence qu'il y aurait un droit à ce que la messe innovée soit célébrée, la Messe traditionnelle pouvant seulement être tolérée.

Ce "complet renversement", Monseigneur, vous paraissez l'abhorrer. Ayant cité la clause litigieuse : "La liberté religieuse demande en outre que les groupes religieux ne soient pas empêchés de manifester librement l'efficacité singulière de leur doctrine pour organiser la société et vivifier toute l'activité humaine", vous ajoutez: "Aucun catholique digne de ce nom ne peut souscrire une pareille infamie" (p.61).

Or cette infamie, Monseigneur, que vous stigmatisez à propos du Droit public de l'Eglise, c'est vous-même qui y souscrivez à propos du Sacrifice de l'Eglise, "Laissez faire" (p. 139); vous demandez que la Messe traditionnelle soit tolérée. A qui le demandez-vous ? à la pseudo-autorité qui érige abusivement en droit que la messe innovée soit célébrée. Par cette demande, Monseigneur, vous consentez que ce qui est de droit divin n'ait dans l'église que le droit d'être toléré ; et vous reconnaissez que ce qui, dans l'église, pourrait tout au plus, en vue d'éviter un trop grand scandale. . . une "perturbation de l'ordre ecclésial", être provisoirement toléré, y jouirait d'un droit absolu en vertu de la pseudo-autorité. Nous louons votre zèle pour le Droit public de l'Eglise. Nous déplorons votre capitulation pour le Sacrifice de l'Eglise.

Enfin, vous notez fort justement: "Le pluralisme finit toujours par profiter à l'erreur. Les Documents Pontificaux sont formels à ce sujet" (p.64). Et, en vertu de cette doctrine, vous condamnez à bon droit et sévèrement le faux principe de la "liberté des cultes" (p.64). Or, en fait, vous admettez ce même principe "intra muros", dans l'"église" que vous assimilez à l'Eglise, puisque vous en reconnaissez l'"autorité".

Vous admettez en fait le principe de la liberté des cultes, puisque c'est en reconnaissant la liberté de droit pour la messe protestantisée que vous demandez, pour la Messe qui est la Messe, une liberté diminuée. "Un catholique digne de ce nom peut-il souscrire pareille infamie" ?

Un catholique digne de ce nom croit à l'enseignement de l'Eglise ; il tient par conséquent pour certain, que "le pluralisme finit toujours par profiter à l'erreur", que la dualité de rites finira par profiter à la messe innovée, à la complète évanescence de l'"adoration en esprit et en vérité" (Jean 4.24). Un catholique digne de ce nom, et plus encore l'"Evêque de la Tradition", se doit donc de rejeter un compromis aussi funeste par les conséquences que sacrilège dans le principe même.

Nul, Monseigneur, ne suspecte ni la droiture de votre intention ni le désintéressement de votre zélé. Mais on est contraint d'observer que votre comportement spontané est bien différent selon qu'il s'agit, d'une part du Droit public de l'Eglise, d'autre part du Sacrifice de l'Eglise.

"C'est une question de Foi ! L'Eglise peut-elle renoncer, hésiter à proclamer sa foi en la royauté sociale de NSJC ? qui est bien une vérité de foi catholique ! Pas davantage elle ne doit hésiter à proclamer son Droit public; c'est-à-dire sa primauté, sa souveraineté dans la cité humaine !" (p.41). Ce qui porte atteinte à cette doctrine, vous le tenez pour une apostasie (p.41). Et vous concluez cette page toute vibrante d'irrésistible conviction : "La bouche du prêtre, de l'évêque, ne doit avoir aujourd'hui une plus grande vérité de foi à clamer que celle-ci: "oportet illum regnare". Voilà qui est parfait, et même exaltant.

Mais comment peut-il se réaliser dans le monde, le Règne de Celui qui a Lui-Même affirmé : "Mon Royaume n'est pas de ce monde (...) mon Royaume n'est pas d'ici-bas [c'est-à-dire: ne provient pas d'ici-bas]" (Jean 18.36) ? A cette question, S. Paul répond : "Il faut qu'il règne, jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. Le dernier ennemi détruit, c'est la mort" (1 Cor 15.25-26). Voilà l'affirmation du Règne, à laquelle vous vous référez : "Oportet illum regnare". Comment se peut-il que ce Règne qui n'est pas de ce monde, puisse et doive cependant se réaliser dans le monde ?

La raison en est que le principe même de ce Règne est en radicale opposition avec l'esprit du monde. Et S. Paul, qui proclame le Règne, a pris garde d'en poser le principe, lequel n'est rien autre que l'Amour crucifié : "Je ne prétendais rien savoir de plus, au milieu de vous, que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié" (1 Cor 2-3).

Le principe, sans lequel le Règne se dissoudrait dans le monde au lieu d'en être le ferment, c'est le Sacrifice de la Croix. Le fondement qui doit demeurer immanent au Règne jusqu'à la fin du temps, c'est le Sacrifice de la Messe. Ce que l'on affirme de "la Royauté sociale de NSJC, qui est une vérité catholique", il faut donc l'affirmer, d'abord et a fortiori, de la Messe catholique qui est la "source jaillissante" de ce Règne du Christ dans la société humaine. Si ce qui porte atteinte à la Royauté sociale de NSJC est, comme vous le dites justement, apostasie, A FORTIORI, ce qui porte atteinte au Sacrifice de NSJC est APOSTASIE !

Sur terre, in via et dans l'ardeur du combat, "la plus haute vérité de foi à clamer" n'est pas celle qui bercera la Victoire de demain; mais c'est que rien de saint ne peut se réaliser que dans le Sacrifice du Christ crucifié. "Parvus error in principio fit magnus in fine".

On est donc profondément édifié, Monseigneur, que vous vous montriez si lucide et si intrépide, pour "clamer" l'"oportet illum regnare", et pour rappeler que "l'Eglise doit proclamer son Droit public". Mais toutes les vérités de Foi sont également de Foi. Et, le Sacrifice étant au principe même du Règne, on ne comprend pas, pas du tout, que vous plaidez devant l'"autorité", en vue d'obtenir pour la Messe, comme pour un parent pauvre, un droit de cité auprès de la messe innovée ; alors que, dans l'"admirable Lumière" dont vous développez inexorablement la logique en faveur de la Royauté sociale de NSJC et du Droit public de l'Eglise, il faudrait, il faut, tout simplement affirmer que, conçue en vue d'obroger la Messe qui est la Messe, LA MESSE INNOVEE EST UNE APOSTASIE.

Cette non-cohérence est si manifeste que nombre de fidèles l'ont observée.

Ils s'efforcent de la résoudre en estimant que la "lettre au pape" (24.12.78) n'est qu'une "passe diplomatique".

Vous favorisez vous-même, Monseigneur, cette hypothèse, en répondant oralement à la question posée par l'un des prêtres de vos priures : "Je ne demande pas l'autorisation de célébrer la Messe traditionnelle, je demande que soit proclamé par le pape le droit de célébrer la Messe qui existe depuis toujours". Telle est, très probablement, Dieu merci, votre intention profonde. Mais alors, vous adressant au pape, vous écrivez toute autre chose ; et même, en un sens, vous écrivez le contraire de ce que vous pensez.

Semblablement, vous affirmez n'avoir jamais célébré la messe innovée. J'en rends grâce à Dieu, et j'en suis très heureux. Je maintiens cependant la véracité des faits observés que j'ai relatés dans la "Réponse à la lettre n° 16", en rectifiant une erreur de date : l'incident de Noël a eu lieu en 1970 et non en 1971. Mais je dois conclure que, célébrant la Messe traditionnelle, vous avez accompli les gestes extérieurs qui induisaient à penser que vous célébriez la messe innovée. Je ne me suis permis de communiquer ces choses que j'avais tues, que parce que la lettre n° 16 vous révèle inchangé; et plus encore parce que cette lettre est l'occasion d'un très grave scandale pour les très nombreux fidèles qui vous suivent quasi aveuglément, et qui, sans même en prendre clairement conscience, "canonisent" en vous, par vénération pour votre personne, un comportement qui ruine insidieusement la proclamation de la très sainte Foi.

Feindre, soit en actes soit en paroles, fût-ce avec les meilleures intentions, est incompatible, surtout dans le domaine du "Sacré", avec l'authentique Témoignage que Seul peut inspirer l'Esprit de Vérité, avec la Royauté que "le Christ exerce sur l'esprit des hommes, [principalement] parce qu'il est la Vérité" (Pie XI, Encyclique Quas primas, 11 décembre 1925).

Monseigneur, vous vous défendez d'être le chef des fidèles attachés à la Tradition. Vous accueillez cependant très largement leurs suffrages ; et, au regard de "Rome", tout se passe comme si vous les représentiez.

Nous nous trouvons donc contraints de déclarer que nous ne pourrons être de nouveau "avec vous", que si vous revenez, pour témoigner de la Foi, à la manière d'être, d'agir, de dire, que conseille expressément l'"Auteur et Consommateur de la Foi" : EST, NON (Mat 5,37). SIC CLAM, SIC PALAM.

EINSICHT, février 1980 (pp. 1-9)

Le Père M.L. GUERARD DES LAURIERS

à Monsieur le DIRECTEUR  
du Journal EINSICHT

Monsieur le Directeur,

La Lettre N°16 adressée par Mgr Lefebvre aux Amis et Bienfaiteurs de la Fraternité a suscité, vous le savez, de profonds remous. Votre Journal, Dieu merci, n'y a pas été étranger. Vous estimerez certainement conforme à la Sagesse que, liées dans leur origine, les mêmes causes le soient en leur achèvement.

Il est opportun, si vous y consentez, de préciser quelles furent les phases d'une polémique, dont la violence croissante manifeste tout simplement la gravissime importance.

1. 19 mars 1979. Lettre NI 6, de Mgr Lefebvre, aux Amis et Bienfaiteurs de la Fraternité S. Pie X.
2. 12 avril 1979. Première lettre personnellement adressée à Mgr Lefebvre par le Père Guérard des Lauriers.
3. Mai 1979. Publication de cette lettre, en allemand et en français dans Einsicht.
4. 15 juin 1979. Lettre de Mgr Lefebvre à des amis, publiée seulement en août 1979 dans le N°8 du Bulletin d'Information de la Fraternité sacerdotale S.Pie X de langue allemande.
5. 20 juin 1979. Eclaircissement (Erwiderung) demandé au Père Guérard par Einsicht [par personne interposée]. Cette personne avait-elle eu connaissance de la lettre (4) ? L'Erwiderung demandée a été expédiée par le P. Guérard dans les jours suivants.
6. 29 Juin 1979. Seconde lettre, personnellement adressée à Mgr Lefebvre par le P. Guérard.
7. Septembre 1979. Publication sur la même page 93, du Journal Einsicht des deux documents (4) et (5).
8. Novembre 1979. Publication dans la revue Itinéraires N°237 (p. 157) du document (4) précédé d'une « introduction » par M. Jean Madiran.
9. 10. etc. [Au niveau « épigone »] Novembre 1979. Commentaire du R.P. Barbara dans « Forts dans la Foi » N° 59-60 (p. 243, quatre premières lignes). Commentaire Ollion, De Pas et compagnie, dans « Lettre de la Péraudière » N° 95 (p. 13).

Mgr Lefebvre n'a pas [encore] répondu aux deux lettres (2,6) que je lui ai personnellement adressées.

Je n'ai eu connaissance de la lettre (4) que par le document (7).

Je rends hommage à la loyauté avec laquelle le Journal Einsicht a publié simultanément les deux documents (4) et (5). Et je suis assuré, Monsieur le Directeur, que la même loyauté vous inclinera à accueillir très objectivement les trois arguments que je me permets de vous proposer.

Ils concernent les événements récents ou passés dans lesquels le Journal Einsicht se trouve impliqué.

Il y a d'abord les faits [1]. En second lieu, les commentaires qui en ont été donnés [2]. Enfin, il y a surtout les très graves questions doctrinales qui sont sous-jacentes à la polémique [3].

Les deux premiers points me concernent plus personnellement, mais il est difficile de les séparer de la question doctrinale à laquelle le Journal Einsicht a déjà apporté de si importantes contributions.

[1] Le premier argument n'a d'importance qu'en raison de la polémique dont il continue d'être le prétexte.

Il s'agit du différend survenu entre Mgr Lefebvre et moi-même concernant la question de savoir si Mgr a célébré la "dite nouvelle messe" promulguée par le cardinal Montini le 3 avril 1969.

J'ai affirmé qu'il en fut ainsi (2) ; Mgr Lefebvre l'a nié (4).

J'ai déclaré (5,6) ne pas mettre en doute la loyauté de Mgr Lefebvre, et j'ai reconnu, dans la lettre (5), que Mgr n'a jamais célébré la dite nouvelle messe. J'ai cependant précisé, dans cette même lettre, et je maintiens, que les observations contenues dans cette lettre sont conformes à la réalité. Je reviens brièvement sur ce point.

Quiconque a pu observer, le 5 mai 1969 et ensuite jusqu'au 24 décembre 1970, que Mgr Lefebvre omettait les deux genuflexions qui sont immédiatement consécutives à chacune des deux consécrations, et antérieures aux élévations. C'est l'interprétation de cette omission qui est à l'origine de la "contestation".

Je n'ai moi-même suivi aucune des réformes qui ont précédé la promulgation du n.o.m., et je n'en ai eu qu'une connaissance confuse, car la chose ne m'intéressait pas. La Constitution Missale romanum, jeudi saint 3 avril 1969, fut, dans le ciel de Rome, et ailleurs, un coup de foudre. Combien de fois avons-nous entendu, en ces années "conciliaires": "On introduit une modification sans importance; mais le Canon, mais la Consécration... on n'y touchera jamais !" On connaissait le refrain ; on n'y croyait pas trop, et on n'osait pas ne pas y croire. Enfin, ce 3 avril 1969, ce fut la terrifiante réalité. La Messe était atteinte en plein coeur.

Il fallait résister. J'ai cessé de nommer Paul VI "una cum Ecclesia tua sancta catholica". Quelques amis, soutenus d'ailleurs par Mgr Lefebvre et par le Cardinal Ottaviani, travaillèrent beaucoup, jour et nuit. Nous n'avons certes pas tout vu, puisque nul d'entre nous n'a émis l'hypothèse que le n.o.m. pût être invalide...; les arbres cachèrent la forêt ! Mais enfin les altérations apportées à l'Ordo Missae furent détectées, et elles s'imprimèrent dans nos mémoires comme autant de provocations sacrilèges, comme étant également les critères propres de la dite nouvelle messe.

L'omission des deux genuflexions, immédiatement consécutives aux deux Consécrations, était et demeure, de toutes les altérations visibles [et pas seulement audibles], la plus insidieuse et la plus typique.

Le 5 mai 1969, les quelques amis qui ont assisté à la Messe que Mgr célébrait sur le tombeau de S.Pie V n'ont pas entendu les paroles consécatoires, mais ils ont observé l'omission des genuflexions. Ce fut un second coup de foudre, certes de moindre module ! mais enfin l'écho du premier. Car, dans ces circonstances, cette Messe était, au moins à Rome, le premier acte public de résistance, et de dévotion. Or cet évêque que nous suivions, ou qui nous suivait, voici que cet évêque suivait le pape, mettant sa dévotion au service du pape et non au service de la Foi.

Mgr Lefebvre affirme n'avoir jamais célébré la dite nouvelle messe. Je le crois sur parole, et le lui ai déjà accordé (6). J'en conclus que Mgr Lefebvre avait adopté, avant le 3 avril 1969, les modifications auxquelles il s'est conformé jusqu'au 24 décembre 1970, modifications qui ont acquis, le 3 avril 1969, la si grave signification qu'elles ont depuis lors conservée. Je reconnais donc avoir erré en affirmant que Mgr Lefebvre a célébré la dite nouvelle messe ; je maintiens que Mgr Lefebvre s'est comporté de telle manière qu'on se trouvait induit à le supposer.

Puisqu'en effet l'omission des dites genuflexions signifia officiellement et canoniquement la dite nouvelle messe, au moins à partir du 30 novembre 1969. C'est ce dont je fais état dans ma seconde lettre (6).

[2] Le second argument me concerne plus personnellement. Mais il intéresse également le journal *Einsicht*.

Il s'agit en effet du document 8. Or ce document 8, d'une part publie le document 4, d'autre part renvoie au document 3 publié par *Einsicht*, sans faire état du document 5 également et loyalement publié par *Einsicht*.

La première observation concerne l'ordre chronologique des documents 3 à 8.

Comment Mgr Lefebvre répond-il, en septembre (document 7), à une accusation dont j'ai précisé la portée au mois de juin (document 5), sans tenir compte de cette précision ? Comment Mgr Lefebvre ose-t-il faire état au mois de septembre (7), d'une accusation qui, prise au sens où il l'entend, a été explicitement retirée par moi le 29 juin (6) ? Je dois supposer que Mgr Lefebvre "a oublié" de rectifier le document (4); lequel est cependant diffusé pour me diffamer (8,9,10). A défaut de cet "oubli", je serais fondé à me demander si Mgr n'est pas de mauvaise foi.

M. Madiran, qui est à l'ordinaire si bien informé, et qui a eu connaissance de ma première lettre (2), puisque, dit-il (8), elle circulait "sous le manteau", a certainement eu connaissance de ma seconde lettre (6); attendu que ces deux lettres ont été diffusées exactement dans les mêmes conditions. M. Madiran, qui est à l'ordinaire si bien informé, et qui a eu connaissance du document (3), puisqu'il y renvoie (8), a certainement eu connaissance du document (7); puisque M. Madiran suit le journal *Einsicht*, il a très probablement lu le numéro de Septembre, tout comme il a lu celui de mai. Comment, dans ces conditions, M. Madiran ose-t-il me faire grief au mois de novembre (8) d'une accusation que j'ai précisée (5), et que j'ai explicitement retirée (6), si on donne à cette accusation la portée que l'on persiste faussement à m'imputer. Je suis fondé à me demander si M. Madiran ne serait pas de mauvaise foi ?

La seconde observation concerne le contenu des documents.

L'incident du 5 mai 1969 n'est mentionné dans ma première lettre à Mgr Lefebvre (2) que comme un épisode secondaire. Cette lettre traite de graves questions, et comporte six pages. Mgr Lefebvre n'y répond que sur un seul point, et M. Madiran en isole une seule phrase. En ne répondant rien, ni à la seconde lettre (6) ni à l'*Erwiderung* (5, 7), Mgr Lefebvre et M. Madiran visent à "enterrer" la question véritable : la tragique question que pose cependant l'infâme lettre 16 (1), laquelle a seule motivé les deux lettres que j'ai adressées à Mgr Lefebvre (2, 6).

Je le répète, le "procédé" est malhonnête.

Il y a la manière "évangélique", ou plus exactement ecclésiastique, celle de l'évêque Mgr Marcel Lefebvre, "vénéré prélat" intègre et magnanime qui, inculpé, joue spontanément le "Christ aux outrages", en assimilant "les autres" [l'enfer, c'est les autres ?] à la "soldatesque".

Il y a la manière "hépatique" du polémiste M. Jean Madiran, qui vomit toute sa bile: "atroce lettre ouverte, d'insultes et de calomnies", "entre autres infamies", "odieuse, cette calomnie était d'abord extravagante, délirante"; "selon le calomniateur délirant"; "la lettre immonde du P. Guérard", "[lettre] que se passaient les uns les autres les amateurs de saleté..."

La manière ecclésiastique, et la manière hépatique sont également infra mentales ; le mépris et l'invective ne sont que passion dévoyée. La colère du polémiste qui explose, et le silence de l'évêque qui ne me répond pas, sont-ils de fines "passes diplomatiques" ? Certainement du moins, ils entraînent les mêmes résultats, à savoir de paraître ignorer ce qu'on devrait loyalement considérer, à savoir surtout de dégrader une question de doctrine en une question de personnes, et de désamorcer l'attention des malheureux fidèles en éludant la véritable question.

C'est cette question, M. le Directeur de "Einsicht", que je me permets de vous rappeler, sachant d'ailleurs qu'elle constitue la vivante inspiration du "bon combat" que vous soutenez.

[3] Le troisième argument a pour objet la question dont la gravité est manifestée par la violence croissante de la polémique qui est engagée.

Cette gravissime question n'est rien moins que la suivante. Peut-on servir par la duplicité l'Eglise de CELUI QUI EST LA VERITE ?

Cette question ne se pose pas certes dans l'ordre théorique. Quant au principe en effet, la réponse est si évidente que la question est, comme telle, résolue, c'est-à-dire supprimée.

Mais cette question se trouve posée, chaque jour plus tragiquement, dans l'ordre pratique, par Mgr Lefebvre lui-même et par tous ceux qui le suivent en fait inconditionnellement. Comment peut-il être en fait imperturbablement double cet évêque qui, par attachement à la Vérité de la Foi, veut être le témoin de la Tradition ? Telle est, concrètement, la véritable question.

Double, Mgr Lefebvre l'a été le 5 mai 1969. Alors que, considéré comme étant l'âme d'un minuscule groupe "ami" qui travaillait jour et nuit pour sauver la Messe contre la messe, et manifestant à ce groupe encouragement et sympathie, Mgr Lefebvre infligea à ce même groupe le désaveu public d'une allégeance inconditionnelle à l'"autorité" qu'il fallait contrer.

Double, Mgr Lefebvre l'a été, en se ménageant l'"autorité", et en ne signant pas la Lettre des Cardinaux BACCI et OTTAVIANI ; alors que, reconnaissant l'"autorité", il encourageait cependant très vivement la confection de ce document.

Double, Mgr Lefebvre l'a été depuis 5 ans au moins, à Ecône, en refusant systématiquement, malgré les sollicitations pressantes et réitérées qui lui ont été adressées, d'explicitier clairement les principes qui seuls peuvent fonder et justifier de résister à l'"autorité".

Double, Mgr Lefebvre l'a été le 24 décembre 1978, d'abord en reconnaissant par la demande qu'il faisait l'"autorité" à laquelle cependant il désobéit ; ensuite et surtout en postulant qu'il y ait, dans l'Eglise, une dualité au coeur même de ce qui y est le principe de l'unité: la Messe et la "messe" faisant "un" de par l'autorité d'évêques... schismatiques évidemment !

Cinq ans au moins durant, on [je ne suis pas le seul !] a interrogé, attendu, espéré. L'inqualifiable lettre adressée au "pape" par Mgr Lefebvre le 24 décembre 1978 passant toute mesure dans la duplicité, il était impossible de ne pas le crier, non possumus non loqui (Actes 4.20).

M. l'Abbé Louis Coache, Docteur en droit canon, et autres, ont tourné en dérision les esprits non diplômés qui "n'ont rien compris". Il s'agissait, paraît-il, d'une "passe diplomatique". Or, si Mgr Lefebvre, en des circonstances graves qui engagent en fait même ceux qui ne veulent pas le suivre, peut penser le contraire de ce qu'il écrit, quel cas peut-on faire de ses démentis ? Et si Mgr Lefebvre pense ce qu'il écrit, a-t-il le droit, parce qu'il est évêque, parce qu'il est, quoi qu'il en dise ou en veuille (?), le "panache blanc" des fidèles attachés à la Tradition, a-t-il le droit d'affirmer, pratiquement, une hérésie ?

Je ne suspecte ni la sincérité, ni le zèle, ni le désintéressement de Mgr Lefebvre. Je reconnais, et rends à nouveau hommage à toutes ces qualités. Je dois cependant observer que, du 5 mai 1969 au 24 décembre 1978, et même jusqu'en 1980, Mgr Lefebvre n'a pas changé, et c'est ce point qu'il importait malheureusement de souligner : Monseigneur demeure écartelé entre la Vérité et l'"autorité", entre le désir théologal de servir l'Eglise et la hantise viscérale d'avoir un statut canonique dans l'"église".

Les fidèles, qui en fait adulent Mgr Lefebvre, le suivent comme s'il était le pape, parce qu'ils éprouvent le besoin d'en avoir un. Il faudrait les dissuader de l'erreur dont ils n'ont pas conscience, au lieu de les y

incruster. Tous ces fidèles ont le droit de savoir ce à quoi ils exposent l'Eglise et eux-mêmes, en se soudant à un homme qui sera, qui est déjà, l'instrument inespéré dont l'"autorité" use, en vue de tout perdre, avec une maîtrise consommée. Or, ce que les fidèles ont le droit de savoir, j'estime avoir le devoir de contribuer à le leur faire connaître. Voilà pourquoi j'ai parlé. "Credidi, propter quod locutus sum" (2 Cor 4.13). Se taire, ce serait conspirer dans le "mystère d'iniquité" (2 Thess 2-7).

Je ne juge pas Mgr Lefebvre, ni d'ailleurs qui que ce soit. Je n'assimile pas Mgr Lefebvre à Pilate, comme m'en accuse faussement M. Madiran. J'ai écrit et je répète que le comportement de Mgr Lefebvre à l'égard de l'Eglise qu'il désire sauver - je n'en doute pas ! - aura et a déjà inmanquablement le même résultat que le comportement de Pilate qui voulut très probablement sauver Jésus.

Je n'ai jamais ni dit, ni écrit, ni pensé, que Mgr Lefebvre fût un traître, ainsi que l'a somnambulé le P. Barbara (Forts dans la Foi N°59-60, p. 243, quatre premières lignes). J'ai écrit, et je répète, que les Lefebvre et les Coache, les Madiran et les Salleron, les sous-Madiran à la sauce Ollion et les sous-sous-Madiran à la manière De Pas et compagnie (Lettre de la Péraudière, N 95, p. 13), tous font, volens nolens l'oeuvre du Traître, c'est-à-dire de Satan "le père du mensonge"(Jean 8,44), parce qu'ils sont "doubles".

Vae duplici corde (Eccli 2.14).

Il n'est pas possible d'être, sous quelque rapport que ce soit, avec ce qui est "double", sans le devenir soi-même. Prétendre jouer au plus fin avec Satan, c'est en fait se vouloir plus double qu'il l'est lui-même. C'est lui rendre hommage en tant qu'il profère le mensonge de son propre fonds. Telle est la terrible vérité qui justifie existentiellement l'intransigeante rigueur de Dieu.

"Jusqu'à quand clocherez-vous des deux côtés ? Si Yaweh est Dieu, allez après Lui; si Baal est dieu, ne suivez que lui" (3 Rois 18.21).

Si l'« autorité » est l'Autorité, suivez Wojtyla qui est l'"autorité", et ne suivez que lui. Si l'Autorité est Vérité, ne vous provolutez plus devant ce Wojtyla qui affirme l'hérésie. Telle serait, à l'égard de Mgr Lefebvre, l'impérieuse requête du prophète Elie.

J'ai tout lieu de penser, Monsieur le Directeur, que vous en êtes d'accord. Et c'est la raison pour laquelle j'ose vous demander de bien vouloir publier ces observations dans votre journal Einsicht. Je vous en remercie à l'avance, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

M.L. GUERARD DES LAURIERS

Mercredi des Quatre Temps de l'Avent, 19 décembre 1979.